

Département
Haute-Loire

E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 17 Février 2023

Date d'envoi de la convocation : 10 Février 2023

Conseillers en exercice : 33

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 18

Délibération n°: 202302-12

Pouvoirs : 2

Excusés : 12

Objet : Marché supérieur à 40 000 € - Définition du système d'endiguement et élaboration des dossiers réglementaires permettant la régularisation de la digue de Bas en Basset

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 17 février 2023 à 17H30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul – PALHIÈRE Jean-Louis – BEAUMEL Jean-Paul – BAY Jérôme - FILÈRE Michel – VALANTIN Christelle
Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien – BOMPUIS Yves
Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard – DURIEUX Pierre
Communauté de Communes du Haut-Lignon : /
Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André
Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe – CHORLIET Christian
Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles
Communauté de Communes des Monts du Pilat : /
Communauté de communes Ambert Livarfois Forez : /
Loire Forez Agglomération : /
Communauté de communes Val'Eyrieux : /

Avait donné pouvoir :

Communauté de communes du Haut Lignon : BROUSSARD Olivier (pouvoir donné à SOUVIGNET Bernard)

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONCHER Jean Pierre (pouvoir donné à MONTAGNON Jean Philippe)

Secrétaire de séance : VALANTIN Christelle

VU le code de la commande publique ;

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que l'EPAGE Loire-Lignon, à la demande de la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron, souhaite lancer un marché public pour retenir un prestataire pour la réalisation des études hydrauliques et structurelles et l'établissement des dossiers réglementaires nécessaires à la régularisation de la digue de Bas-en-Basset (43), protégeant des débordements de la Loire. Ce travail devra être fait conformément aux textes réglementaires actuellement en vigueur.

Le Président rappelle que l'EPAGE est accompagné par le CEREMA comme assistant Maîtrise d'Ouvrage pour faire réaliser cette prestation.

La prestation comprend les missions suivantes :

- Le recueil et l'analyse critique des données d'entrée disponibles,
- La réalisation d'une visite technique approfondie (VTA),
- La définition et la validation des marchés complémentaires permettant l'acquisition des données manquantes et nécessaires au bon déroulement de cette étude,
- La réalisation des études hydrauliques nécessaires à la définition du système d'endiguement et l'analyse multicritères permettant d'éclairer le choix du maître d'ouvrage en vue d'une régularisation de la digue en système d'endiguement ou d'une neutralisation.

Selon le choix du maître d'ouvrage de régulariser ou non l'ouvrage en système d'endiguement, les missions suivantes (tranches optionnelles) seront menées :

Cas d'une régularisation de la digue en système d'endiguement :

- La réalisation des études de dangers (EDD) de l'ouvrage,
- L'élaboration des consignes écrites de surveillance et de gestion en période de crue et hors crue,
- La rédaction du plan de gestion de la végétation,
- La réalisation du dossier de demande d'autorisation en système d'endiguement.

Cas d'une neutralisation hydraulique de la digue :

- La réalisation des études hydrauliques permettant de neutraliser hydrauliquement l'ouvrage et éviter ainsi un quelconque sur-aléa,
- L'élaboration du dossier de régularisation administrative visant au déclassement de la digue.

Il s'agit ici d'une demande initiale de régularisation d'ouvrage existant sans travaux.

Montant prévisionnel : 83 500€

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président de l'EPAGE Loire Lignon à signer le marché dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus et tous documents y afférents;***
- DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront prévus en section de fonctionnement du budget primitif 2023 de l'EPAGE Loire Lignon.***

Fait le 17 Février 2023 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance
E.P.A.G.E.
Etablissement
Public
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
Christelle VALANTIN
LOIRE LIGNON

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon
E.P.A.G.E.
Etablissement
Public
d'Aménagement
et de Gestion
des Eaux
Jean-Paul BRINGER
LOIRE LIGNON

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans
un délai de 2 mois à compter de sa publication
et de sa réception par le représentant de l'État

AR Prefecture

043-200003713-20230217-202302_12-DE
Reçu le 27/02/2023